

ANNEXE VI

(article 31)

TARIFICATION RELATIVE AUX TERRAINS SPORTIFS INTÉRIEURS

Règles d'application générales:

Tarif A: Entreprise, institution et particulier

Tarif B: Organisme non reconnu

Scolaire: Organisme scolaire avec entente

Lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'un terrain pendant la période d'accès libre, aucune tarification n'est exigée.

Tarification pour la location des terrains sportifs synthétiques intérieurs - Sessions automne, hiver et printemps	1er janvier au 30 avril			1er septembre au 31 décembre		
	Tarif A	Tarif B	Scolaire	Tarif A	Tarif B	Scolaire
Location d'un terrain à sept joueurs pendant la période du lundi au vendredi avant 17 heures par heure	100,00 \$	75,00 \$	51,00 \$	103,00 \$	77,25 \$	53,00 \$
Location d'un terrain à onze joueurs pendant la période du lundi au vendredi avant 17 heures par heure	301,00 \$	226,00 \$	152,00 \$	311,00 \$	233,25 \$	157,00 \$
Location d'un terrain à sept joueurs pendant la période du lundi au vendredi après 17 heures et les samedis et dimanches par heure	183,00 \$	137,00 \$	93,00 \$	189,00 \$	141,75 \$	96,00 \$
Location d'un terrain à onze joueurs pendant la période du lundi au vendredi après 17 heures et les samedis et dimanches par heure	547,00 \$	410,00 \$	273,00 \$	565,00 \$	423,75 \$	282,00 \$

Tarification pour la location des terrains sportifs synthétiques intérieurs - Session d'été	1er mai au 31 août		
	Tarif A	Tarif B	Scolaire
Location d'un terrain synthétiques intérieurs à sept joueurs de la session d'été par heure	74,00 \$	55,50 \$	0,00 \$
Location d'un terrain synthétiques intérieurs à onze joueurs de la session d'été par heure	125,00 \$	93,75 \$	0,00 \$